

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 363

présenté par
M. Vercamer, M. Maurice Leroy, M. Sauvadet
et les membres du groupe Nouveau Centre

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« ainsi que l'avis des chambres consulaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'un des axes de réflexion du Grenelle de l'Insertion avait pour objet l'implication des employeurs dans l'insertion, ce qui mettait en exergue le fait que les parcours d'insertion ne peuvent aboutir à une mise à l'emploi durable et à une insertion sociale et professionnelle réussie, que si le monde économique prend toute sa part au succès de ces parcours. L'implication de représentants du monde économique à l'instar des chambres consulaires, dans les politiques territoriales d'insertion, en particulier au titre de la formation professionnelle, en sollicitant leur avis, est un moyen de développer les liens entre les acteurs du marché du travail et le monde de l'insertion.